



**Syndicat des Enseignants
de l'UNSA
des Côtes d'Armor**

**93 Boulevard Edouard
Prigent
22 000 Saint-Brieuc**
22@se-uns.org

[http://sections.se-
uns.org/22/](http://sections.se-uns.org/22/)

**Le SE-UNSA 22
vous informe :**

**Audience du 4
février avec l'IEN
Adjointe au
Directeur
Académique**

Ce 4 février, nous avons été reçus par Mme Le Brozec, IEN adjointe à l'IA, qui était accompagnée de Mme Garreau, chef de division du 1^{er} degré. Il est important de préciser que cette rencontre était initialement prévue mi-janvier mais que du fait d'un changement de calendrier indépendant de notre volonté cette rencontre n'a été possible qu'à cette date. Evidemment, en ce qui nous concerne, cette rencontre ne remplace nullement une instance paritaire qui va bientôt disparaître (CAPD à laquelle nous étions fortement attachés, nous dénonçons sa suppression et continuerons à le faire tant cette loi « dite de transformation de la Fonction Publique », et notamment ce volet, est fortement préjudiciable pour nos collègues). Cette audience a tout de même été l'occasion de faire part de différents sujets d'actualité, ou à venir, dans notre département, mais aussi d'aborder des situations globales ou personnelles importantes. Nous regrettons que le temps imparti soit seulement d'une heure et l'avons signalé en tout début d'audience.

SE-UNSA 22 : En préambule, nous avons rappelé notre attachement aux instances paritaires et nos inquiétudes sur les effets de la funeste loi sur la Fonction publique pour nos collègues. Sans oublier les personnels des directions académiques qui n'y sont pour rien et vont vraisemblablement prendre de plein fouet le mécontentement, légitime, de nos collègues.

TEMPS PARTIEL



SE-UNSA 22 : Suite à ce qui nous a été dit vendredi dernier en CAPD (sous nombre actuel serait dû au trop grand nombre de temps partiel et disponibilités accordés l'an dernier), qu'en sera-t-il des demandes de temps partiels sur autorisation l'an prochain ?

Mme Le Brozec (IEN adjointe au Directeur Académique) : L'an dernier on sortait de plusieurs années de surnombre, il était donc plus facile d'accepter les disponibilités et les temps partiels. Actuellement nous sommes en sous-nombre, il va être bien plus difficile de satisfaire toutes les demandes pour la rentrée prochaine.

SE-Unsa 22 : Nous avons rappelé qu'il n'y avait pas assez de médecins du personnel et qu'obtenir un rendez-vous était donc très compliqué. Les collègues demandant un temps partiel sur autorisation sont souvent orientés vers eux...

Mme Le Brozec : Il va falloir anticiper pour obtenir un rendez-vous avec un médecin du personnel afin d'étayer sa demande de temps partiel sur autorisation.

SE-UNSA 22 : Nous avons aussi précisé que bien souvent nos collègues finançaient sur leurs deniers le fait de pouvoir concilier vie familiale et travail et que la journée vaquée était bien souvent consacrée au travail... Et que cette obtention de temps partiel était bénéfique à l'administration puisque cela permettait aux collègues de tenir toute l'année. Leur refuser cette possibilité entraînera pour certains de possibles arrêts de travail...

MOUVEMENT 2020



Du nouveau !

Il est utile de rappeler à tous que durant toute l'année 2019 nous n'avons cessé d'alerter, de façon unitaire, sur les effets importants à venir de la loi de la Fonction publique.

L'une des priorités de cette loi, si ce n'est la priorité, était d'exclure les représentants du personnel de toutes les opérations de mutation et d'avancement. La promulgation de cette loi a eu lieu au mois de juillet. Au bout du compte, la déclinaison de cette loi dans l'éducation est même pire que ce qui était envisagé au départ*. Nous continuerons à dénoncer cette loi scélérate et nous ferons tout pour qu'elle soit revue. De plus, nous continuerons, plus que jamais, à vous aider dans vos démarches (compréhension de la circulaire, saisie des vœux, vérification de l'accusé de réception, accompagnement en rendez-vous, recours éventuels...). Nous organiserons des RIS, vous aiderons dans des rendez-vous individualisés, plus que jamais SE-UNSA, syndicat utile !

*Petit extrait explicite du bulletin officiel du 14 novembre 2019

II.1 Le MENJ organise des procédures transparentes et favorise l'adéquation profil / posteII.1.1 Les procédures de classement des candidatures au barème

Compte tenu de leur importante volumétrie, l'examen des demandes de mutation des enseignants du premier degré et des personnels du second degré dans le cadre des mouvements inter et intra départemental et des mouvements inter et intra académique s'appuie sur des **barèmes permettant un classement équitable des candidatures**.

Ces barèmes revêtant un caractère indicatif, l'administration conserve son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des besoins du service ou de tout autre motif d'intérêt général.

Les barèmes traduisent la prise en compte des priorités légales de mutation prévues par l'article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État de 1984 et le décret n° 2018-303 du 25 avril 2018 relatif aux priorités d'affectation des membres de certains corps mentionnés à l'article 10 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

Dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, les affectations prononcées tiennent compte ainsi des demandes formulées par les intéressés au titre des critères de priorité suivants. [Suite...](#)

SE-UNSA 22 : Confirmez-vous la date de parution de la circulaire ?

Mme Le Brozec : Oui, elle devrait paraître mi-février. Le CTA (académique) a entériné les lignes directrices (qui émanaient du ministère). On aura notre spécificité départementale mais qui doit entrer dans les lignes directrices académiques.

SE-Unsa 22 : Nous avons rappelé que tous les ans le travail des organisations syndicales avec l'administration était important et qu'avec la nouvelle loi Fonction publique ces possibilités avaient complètement disparu. Cela va impacter les collègues mais aussi les services qui vont se retrouver seuls à gérer tout cela. Conformément à ce qui est écrit dans la circulaire, les services devront répondre aux nombreuses sollicitations des collègues, et elles seront nombreuses...

SE-Unsa 22 : Nous avons aussi pointé qu'en plus de cette nouvelle donne, et quelle donne, les difficultés vont être majorées par les effets de la dotation négative pour la rentrée prochaine (pour rappel : 20 postes à rendre, donc bien plus de fermetures de classes). L'an dernier, les points de proximité pour les départements limitrophes non obtenus par les permut, avaient aussi mis en difficulté des collègues avec plus d'ancienneté (voire beaucoup plus) ayant subi une fermeture de classe.

SE-UNSA 22 : Nous avons aussi demandé comment les collègues seraient informés de l'obtention ou non d'un poste et sur les raisons de cette non mutation possible.

Mme Garreau (chef de service DIV1D) : Les situations individuelles seront prises en compte. Il y aura toujours de la bienveillance de notre part. Les enseignants recevront des données générales expliquant pourquoi ils n'ont pas eu tel ou tel poste mais les barèmes ne seront pas donnés (RGPD oblige).

SE-Unsa 22 : Nous avons fortement regretté que les organisations syndicales ne soient plus impliquées dans toutes les gestions des personnels, les collègues risquent de pointer du doigt l'opacité du nouveau système, malgré la transparence affichée par notre ministère (*Il faut oser, mais bon avec notre ministre l'affichage est toujours de mise mais la réalité souvent autre...*). Nous avons aussi demandé confirmation des dates probables de saisie des vœux annoncées en CAPD le 31 janvier (10 au 30 avril).

Mme Le Brozec : La saisie de vœux se fera après la carte scolaire, qui elle se fera après les élections municipales afin de ne pas influencer les votes. Nous ferons en sorte que la période de saisie comporte une semaine de classe, le reste se déroulera pendant les vacances de Pâques. Il y aura une permanence téléphonique à la DIV1D sur toute la période.

SE-Unsa 22 : Nous avons fait remarquer que maintenant les organisations syndicales n'auront plus la même visibilité et que du coup nous conseillerons aux collègues de contacter la DIV1D, les services risquent d'être assaillis d'appels.

Mme Garreau : L'objectif est de publier la note de service largement en amont pour aider au maximum avant.

SE-Unsa 22 : Quel sera le calendrier pour les Postes à profil ?

Mme Garreau : Ils se dérouleront une quinzaine de jours, a priori, après la saisie.

SE-Unsa 22 : Nous souhaiterions que la saisie puisse se faire au plus tôt, pendant la période classe.

SE-Unsa 22 : Le fonctionnement sera-t-il le même que l'an dernier : MUG, « catapulte » ... ?

Mme Le Brozec : Oui mais toutes les opérations se feront hors Groupe de Travail (donc sans les représentants du personnel). *Au cas où nous n'aurions pas compris la volonté de notre ministre (en tout cas celle absolue du ministre des comptes publics) que doit rappeler avec autorité chacun des recteurs d'Académie.*

Mme Garreau : Un enseignant qui ne serait pas d'accord avec sa nomination, ou la non-obtention d'un poste, pourra nous demander un rendez-vous et se faire accompagner par un représentant du personnel.

Il faudra utiliser cette possibilité arrachée par l'UNSA Fonction publique lors des « négociations » avec le ministère (les guillemets expliquent qu'après des dizaines de réunions, le cadre initial a très peu bougé, dialogue social à la sauce Macron - Philippe).

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

SE-UNSA 22 : Nous avons signalé et regretté que les animations pédagogiques se déroulaient de plus en plus loin et très souvent l'après-midi, ce qui ne convenait pas aux enseignants. Les retours sont plutôt négatifs, les collègues regrettent le temps où ils choisissaient dans une liste d'animations possibles, cela permettait d'être au plus près des besoins.

Mme Le Brozec : D'après les résultats PISA l'urgence se situe en français et en math, le ministre a donc fait le choix de cibler la formation sur ces matières. Les animations pédagogiques ne peuvent se faire sur d'autres créneaux que le mercredi après-midi si des écoles travaillent le matin. Les enseignants sont remboursés de leur déplacement, il faut parfois regrouper plusieurs circonscriptions pour optimiser les intervenants.

DIRECTION

SE-Unsa 22 : Nous avons demandé s'il était possible d'enlever le temps dévolu aux réunions directeurs du bloc animations pédagogiques car leurs heures de décharge et les 108 heures sont déjà largement consommées.

Mme Le Brozec : Sur les 108 heures c'est probablement possible. Sur les temps d'animations pédagogiques ce n'est pas réalisable : la formation est une forte demande et il est important que les directeurs puissent aussi suivre des formations pédagogiques. Il faudra hiérarchiser les tâches et prendre ce temps sur d'autres actions.

SE-Unsa 22 : Nous avons interrogé l'administration sur les réunions de directeurs qui ont mises en place suite au drame de Pantin, ces rencontres devaient servir réellement à lister les difficultés, à améliorer leurs conditions de travail. Cela n'a pas toujours été le cas, notamment lors de la récente réunion départementale bien éloignée des difficultés rencontrées par nos collègues directeurs et de priorités pour remédier à celles-ci. Nous l'avons dit durant cette réunion et tenions à le redire. Une priorité ? Par exemple : réellement simplifier le bureau numérique, nous avons donné des exemples précis qui pourraient réellement être simplifiés... De nouveau cas concrets de lourdeurs du BND et Toutatice ont été donnés.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

RASED

SE-Unsa 22 : Nous nous interrogeons, une nouvelle fois, sur les frais de déplacement des maîtres des RASED. L'enveloppe est très faible et on ne connaît pas le mode de répartition, au sein des circonscriptions, entre les membres de ces RASED.

Mme Le Brozec : L'enveloppe ne dépend pas de nous. La répartition est faite par l'IEN de circonscription.

Conseillers pédagogiques

SE-Unsa 22 : Nous nous étonnons que des déplacements de l'an dernier n'aient toujours pas été crédités. Là encore l'enveloppe ne correspond pas à la réalité de terrain et les personnels paient de leur poche...

Mme Le Brozec : C'est étonnant, qu'ils n'hésitent pas à me contacter s'ils n'ont pas été payés ou s'ils ont des demandes supplémentaires.

FORMATION (sur un jour vaqué)

SE-Unsa 22 : Nous avons interrogé les services quant aux collègues ayant eu une formation sur un jour vaqué (temps partiels).

Mme Garreau : Il faut que les enseignants adressent leur attestation de présence à la DIV1D ou à leur gestionnaire de paie et fassent la demande pour qu'ils soient rémunérés ces jours-là.

SE-Unsa 22 : Nous avons fait remarquer que des collègues ont déjà fait cette demande et ont été surpris de la somme versée.

Mme Garreau : Le calcul est un calcul académique mais il n'est pas simple à comprendre. Elle a demandé à la responsable académique de lui faire un topo explicatif afin d'informer les collègues ayant sollicité ce remboursement.

Nous attendons donc des explications plus précises...

CONTRACTUELS

SE-Unsa 22 : Nous avons demandé un point sur le recrutement des contractuels 1er degré (2 selon les infos données lors de la CPAD).

Mme Le Brozec : Il y a eu 3 recrutements pour l'instant et une 4e personne est reçue en fin de semaine. Pour l'instant ils sont implantés : 1 sur Lannion et 2 sur Dinan Sud où il y a de forts besoins. 4 contractuels devraient suffire, la situation au niveau des remplacements devrait s'améliorer à partir de mars/avril.

AUTRES SITUATIONS

CNED

Se-Unsa 22 : Nous avons fait part de nos inquiétudes pour les collègues du CNED qui travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles.

Mme Le Brozec : Nous avons reçu plusieurs collègues, je connais les difficultés. La demande sur le numérique est de plus en plus forte et les exigences élevées.

Se-Unsa 22 : Eu égard aux personnes qui y travaillent et à leur santé, la priorité devrait être la gestion humaine...

ITEP

SE-Unsa 22 : Nous avons porté la difficulté du travail en ITEP, le souhait de mettre en place, en début d'année, des visites dans d'autres établissements ITEP pour les nouveaux nommés, d'autant plus lorsque ce sont de jeunes collègues.

Mme Le Brozec : Je ne réponds pas favorablement aux demandes de tuilage en général (ce qui entraînerait trop de remplacement) mais je comprends cette demande précise et suis prête à y réfléchir.

Durant cette réunion, nous avons aussi porté plusieurs dossiers de situations personnelles.



**Syndicat des Enseignants de l'UNSA
des Côtes d'Armor**
93 Boulevard Edouard Prigent
22 000 Saint-Brieuc

22@se-unsas.org

<http://sections.se-unsas.org/22/>

